



Restaurant : au milieu du repas, la patronne et quelques clients se sont mis à fumer

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 23 décembre 2013

Nous avons mangé au restaurant La Cxxxx à Cxxxx (Gard) et au milieu du repas, la patronne et quelques clients se sont mis à fumer. Nous l'avons signalé à la serveuse qui nous a répondu que c'était normal puisque la patronne l'autorisait. Et malgré nos demandes, personne n'a arrêté de fumer. Bien sûr, nous étions à l'intérieur. Que faire contre ces personnes qui se moquent des lois ?

Réponse :

Si vous voulez qu'une action soit menée de manière concrète pour faire cesser cette infraction à la loi Evin dans ce type d'établissement, vous pouvez déposer [une plainte](#) au commissariat ou à la gendarmerie dont ils dépendent et dans le cas où cette plainte ne serait pas suivie d'effets, déposer une plainte plus officielle auprès du procureur de la République. Mais il est tout aussi nécessaire de suggérer à tous ceux qui sont victimes de ces incivilités d'en faire autant.

DNF peut, à l'aide de plusieurs [témoignages officiels](#), effectuer ces démarches en votre nom, ce qui est assez simple, ou à votre place, ce qui implique une procédure plus complexe et plus longue.

[L'adhésion](#) en grand nombre à l'association est le moyen le plus sûr de voir disparaître ces contournements de la loi.